



**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale du Loiret**
Pôle promotion des politiques de jeunesse,
de sport, et de vie associative

Appel à projets 2019

Education à la citoyenneté, à la solidarité, à l'interculturalité (ECSI)
pour la mobilité, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes de 11 à 17 ans

1. PREAMBULE

La démarche promue dans cet appel à projets est celle de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), celle-ci vise à sensibiliser les jeunes dès leur plus jeune âge aux enjeux d'une citoyenneté globale. Elle contribue à la construction personnelle de jeunes citoyens informés, actifs, capables de faire et d'assumer des choix individuels et collectifs.

L'objectif de l'appel à projet est donc de soutenir les porteurs de projets qui permettent aux jeunes de comprendre le monde dans lequel ils vivent pour en devenir des citoyens actifs, conscients des enjeux qui les entourent. Dans un contexte national et international difficile où la notion du « vivre ensemble » doit être renforcée, l'ECSI, par la démarche qu'elle propose, prend tout son sens.

L'Etat et le Conseil départemental s'inscrivent dans cette démarche globale d'accès à une citoyenneté active, tournée vers le monde.

1. DESCRIPTION DE L'APPEL A PROJETS

La Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Conseil départemental du Loiret lancent un appel à projets commun « Education à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité pour la mobilité, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes de 11 à 17 ans » pour l'année 2019.

Cet appel à projets vise à soutenir les actions favorisant l'engagement citoyen et solidaire, l'éducation à l'altérité et à l'interculturalité, et l'épanouissement éducatif et culturel des jeunes de 11 à 17 ans. Les pré-adolescents et adolescents résidant dans le Loiret sont le public prioritaire de cet appel à projets qui vise à les rendre acteurs de leur citoyenneté dans une démarche d'ouverture aux autres et au monde dans sa diversité. **Les projets soutenus doivent être des projets qui permettent aux jeunes de se sentir utiles socialement** (actions de solidarité, projets de sensibilisation portés par les jeunes...).

Dans ce cadre l'appel à projets promeut une image positive de la jeunesse, capable de prendre une part active dans un projet collectif, une association ou un réseau local pour défendre des valeurs respectueuses des autres et de l'environnement. L'exercice de la citoyenneté peut être une réalité avant 18 ans si les projets menés permettent aux jeunes de se responsabiliser. Le projet ne doit pas être le projet de la structure en faveur des jeunes mais bien un projet co-porté par les jeunes et la structure. Ils passent d'un rôle passif à un rôle actif, ils sont co-décisionnaires et responsables des choix liés au projet.

Cette démarche a pour but de faire évoluer les représentations des jeunes, de l'image d'une citoyenneté réduite au vote électoral vers une logique de citoyenneté globale au service de tous. Dans les projets, la citoyenneté sera donc perçue en termes d'utilité sociale à développer chez les jeunes.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les porteurs de projets sont :

- les associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire
- les collectivités territoriales (communes, EPCI à fiscalité propre,...) du Loiret

Les actions devront débuter avant **le 31 décembre 2019** et devront avoir lieu hors temps scolaire.

Les projets retenus devront:

- être réalisés avec les jeunes bénéficiaires (11-17 ans) qui s'investissent à toutes les étapes du projet ;
- mettre en œuvre des méthodes pédagogiques participatives ;
- inciter à la prise de décision par les jeunes ;
- s'inscrire dans une démarche d'accompagnement des jeunes sur la durée pour la construction de leurs parcours de citoyens ;
- favoriser l'empathie et l'ouverture vers l'autre ;
- mobiliser des partenariats de qualité avec des acteurs locaux ou avec des structures de référence sur la thématique abordée ;
- rechercher la mixité filles-garçons, sociale, interculturelle ou intergénérationnelle.

Les demandes de subvention inférieures à 1000 € ne sont pas prioritaires.

Les demandes ne peuvent excéder 10 000 €.

Critères d'éligibilité spécifiques aux projets à portée européenne financés par le Conseil départemental du Loiret :

- Ne sont pas éligibles dans le cadre de l'appel à projets les frais de personnel des collectivités ou association(s) avec agrément JEP,
- L'apport des collectivités et association ne pourra se limiter à une valorisation des salaires.

3. THEMATIQUES PRIORITAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets commun « Education à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité pour la mobilité, la responsabilisation et l'autonomie et des jeunes de 11 à 17 ans » peuvent aborder les champs suivants en France, en Europe ou à l'international :

- citoyenneté
- solidarité locale et internationale
- mobilité européenne (échanges culturels, sportifs...)
- lutte contre les discriminations (racisme, antisémitisme, islamophobie, discriminations de genre, handicap...)
- éducation à l'environnement
- éducation à l'image et aux pratiques numériques
- ouverture culturelle et interculturelle

4. MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER

Le comité de pilotage est constitué des services de l'Etat, du Conseil départemental du Loiret et de structures partenaires de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Prévisionnel 2019 :

	1 ^{ère} Session	2 ^{ème} Session
Date limite de dépôt du dossier	21 mars 2019	4 juin 2019
Instruction par le comité de pilotage	4 avril 2019	18 juin 2019

L'Etat et le Département du Loiret apporteront leur contribution financière.

Le Département finance exclusivement les projets des jeunes à portée européenne soutenus par une commune ou un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre ou par une association agréée de jeunesse et d'éducation populaire cofinancée par une commune ou un EPCI.

Pour déposer un dossier, il convient de remplir **de manière détaillée** :

1. le **dossier CERFA n°12156*05** de demande de subvention **et**
2. la **fiche pédagogique complémentaire « Fiche complémentaire ECSI 11-17 ans »**

A envoyer avant la date limite de dépôt de dossier:

- signés et scannés par mail à : claire.malige@loiret.gouv.fr
- les originaux signés sont transmis par courrier à l'adresse suivante :
DRDJSCS - Pôle JEPVA – à l'attention de Claire MALIGE
122 rue du faubourg Bannier – CS 74204 – 45042 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38 77 49 38

Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec la Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse en charge du suivi de cet appel à projet :

Claire MALIGE - 02 38 77 49 38 / claire.malige@loiret.gouv.fr